

264 P NP DM75

Projet d'aménagement du parc éolien Des
Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et
Saint-Jean-de-Brébeuf
MRC Les Appalaches

6211-24-046



PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF

MÉMOIRE

Présenté au

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Par la

Société de développement économique
de la région de Thetford (CLD)

M. Luc Rémillard
Directeur général

222, boul. Frontenac Ouest, bureau 280
Thetford Mines (Québec) G6G 6N7
Téléphone 418 338-2188, poste 223
Télécopieur 418 338-4984

Courriel luc.remillard@regionthetford.com

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DE LA MRC DES APPALACHES	2
LE MILIEU PHYSIQUE	2
QUELQUES STATISTIQUES.....	2
STRUCTURE DE L'EMPLOI.....	2
SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DES APPALACHES	4
PRÉSENTATION DE LA SDE RÉGION DE THETFORD	5
MISSION ET RESPONSABILITÉS.....	5
MANDATS DE L'ORGANISATION.....	5
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE THETFORD	7
THETFORD MINES DANS LES «TOP 10» AU CANADA.....	9
DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX	10
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS	10
ÉNERGIES RENOUVELABLES : La solution.....	10
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	11
LE VENT, UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT.....	11
LES AVANTAGES DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE	11
PRÉSENTATION DU PROJET	12
POTENTIEL ÉOLIEN DE LA RÉGION	12
NOS PRÉOCCUPATIONS.....	12
NOTRE RECOMMANDATION	14
ANNEXES : Revue de presse 2007-2008-2009	

INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel parc éolien sur les milieux physique, biologique et humain des municipalités touchées par ce projet.

Le document expose la position de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD). Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement socioéconomique de la région, la SDE région de Thetford s'intéresse de près à ce dossier de parc éolien avec tous les partenaires impliqués.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance du projet pour la région de Thetford et sur le potentiel de participation du milieu régional.

PRÉSENTATION DE LA MRC DES APPALACHES

LE MILIEU PHYSIQUE

La MRC des Appalaches se situe en bordure du bouclier canadien, plus précisément dans la région des Appalaches. Elle chevauche ainsi la plate-forme appalachienne et les monts Notre-Dame, ce qui a pour effet de modeler une topographie caractérisée par l'alternance de hautes collines et de vallées. Le territoire est également caractérisé par la présence de quatre bassins versants soient ceux des rivières Bécancour (au nord-ouest), Chaudière (au nord-est), Saint-François (au sud-est) et Nicolet (au sud-ouest). On dénombre 33 lacs et étangs qui couvrent une superficie d'environ 7 000 hectares, soit plus de 4 % de toute la superficie de la MRC. On retrouve de la villégiature sur 16 plans d'eau.

La MRC des Appalaches est située à l'extrémité sud-ouest de la région de la Chaudière-Appalaches.

QUELQUES STATISTIQUES

- La MRC des Appalaches est à caractère rural avec une densité de 22,6 hab/km en 2006 (26 hab./km en Chaudière-Appalaches).
- 19 municipalités, regroupant 43 390 habitants en 2006, dont 13 municipalités ont moins de 1000 habitants.
- La croissance de la population de 2000 à 2004 est négative (de 44 404 à 43 538 habitants).
- D'après les projections démographiques, la MRC des Appalaches verra sa population fortement diminuer entre 2001 et 2026, soit de -14,7 % alors que la population régionale stagnera à 0,5 % et que celle du Québec augmentera de 9,3 %.
- La distribution de la population de la MRC et de la région Chaudière-Appalaches présente un profil similaire à la situation générale du Québec, c'est-à-dire une diminution graduelle de la proportion des jeunes (0-14 ans). Cette diminution est liée à la baisse de la natalité et à une augmentation en corollaire de la proportion des aînés (65 ans et plus).
- Dans la MRC des Appalaches, on retrouve légèrement moins de familles monoparentales (12,6 %) comparativement à la région (13,2 %) et à l'ensemble du Québec (16,6 %) ¹.

STRUCTURE DE L'EMPLOI

Les secteurs d'activité économique²

Tous secteurs confondus, le nombre d'emplois dans la MRC des Appalaches dépasse les 19 600 en 2001.

Secteur primaire

- En 2001, le secteur primaire demeure un secteur important dans l'activité économique de la MRC (10,4 % des emplois totaux vs 7 % en Chaudière-Appalaches et 3 % au Québec en 2001), en particulier le secteur des mines (36,4 % des emplois du secteur primaire dans la MRC vs 7,3 % en Chaudière-Appalaches et 13,8 % au Québec).

¹ Portrait de l'emploi de la MRC de L'Amiante. Faits saillants et données statistiques CRÉ Emploi-Québec 2006

² Portrait de l'emploi de la MRC de L'Amiante. Faits saillants et données statistiques CRÉ-Emploi-Québec 2006

- Les entreprises du secteur primaire de la MRC des Appalaches représentent 10,6 % des entreprises totales en 2004, mais elles sont majoritairement des micro-entreprises (< 5 employés) à 91,1 %, et deux entreprises comptent plus de 200 employés.

Secteur secondaire

- Le secteur secondaire occupe 28,8 % de la population en emploi de 15 ans et plus en 2001 (comparativement à 29,9 % en Chaudière-Appalaches et 21,7 % au Québec).
- Les entreprises du secteur secondaire représentent 17,3 % des entreprises totales, comparativement à 21,1 % en Chaudière-Appalaches.

Secteur tertiaire

- Le secteur tertiaire reste le secteur qui emploie la plus grande proportion de la population de la MRC (60,9 % en 2001) même s'il occupe une dimension moins importante comparativement aux données régionales (63,1 %) et à celles du Québec (75,3 %).
- Quant aux entreprises du secteur tertiaire, elles représentent près des trois quarts des entreprises de la MRC (72,1 % en Chaudière-Appalaches et 76,6 % dans l'ensemble du Québec).

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

MRC DES APPALACHES



PRÉSENTATION DE LA SDE RÉGION DE THETFORD

MISSION ET RESPONSABILITÉS

Mission

La mission de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

Les responsabilités

- Regrouper ou coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat et à l'entreprise en concertant les organismes travaillant déjà dans ce domaine et assurer le financement de ces services.
- Élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et veiller à sa réalisation.
- Élaborer, en tenant compte des stratégies nationales et régionales, toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises de l'économie sociale.
- Agir en tant que comité consultatif auprès du Centre local d'emploi (CLE) de son territoire et exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes gouvernementaux concernés par le développement local.

MANDATS DE L'ORGANISATION

Les mandats

- Oeuvrer à la diversification de la structure industrielle et au développement de la PME manufacturière.
- Conseiller, guider et supporter les promoteurs et les entrepreneurs dans leurs démarches de démarrage et de consolidation de leurs entreprises.
- Concerter les partenaires du milieu et harmoniser les interventions de la SDE région de Thetford avec celles des ministères et organismes intéressés au développement socio-économique.
- Favoriser l'émergence d'entrepreneurs.
- Stimuler l'expansion d'entreprises existantes et le développement de créneaux d'avenir.
- Supporter, guider et conseiller l'entrepreneur dans ses démarches auprès des divers paliers gouvernementaux.
- Encourager la préparation et la diffusion de programmes éducatifs, d'animation et d'information.
- Procéder à la cueillette d'information et à la création de documents synthèse sur la région.
- Réaliser des activités de promotion économique.
- Collaborer à la mise en valeur des ressources patrimoniales.
- Réaliser les actes administratifs requis pour assurer une saine gestion de la corporation.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est un regroupement d'experts, de gestionnaires et de représentants du milieu qui doivent assumer un rôle, des responsabilités et se donner un mode de fonctionnement propre.

Les membres du conseil sont tous égaux et ne sont pas là pour représenter les intérêts de leur table. Ils véhiculent les préoccupations de leur milieu d'origine et apportent des contributions diverses et complémentaires. Ils sont donc invités à prendre en main collectivement les intérêts de l'ensemble de l'organisation.

Les membres d'un conseil d'administration sont issus de différents milieux pour ainsi obtenir des contributions complémentaires. Tous sont orientés vers la réalisation de la mission de l'organisation et ne viennent pas représenter des intérêts particuliers.

La responsabilité première des membres du conseil concerne l'organisation dans son ensemble, et non pas les intérêts particuliers d'un groupe.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les membres issus des milieux font part des préoccupations de leur secteur en regard des services de l'organisation et des attentes de la population en général.

*Agriculture & forêt
Coopératif
Chambres de commerce
Communautaire
Groupes de femmes
Éducation
Industriel
Jeunes
Santé & services sociaux
Milieu des travailleurs y compris les syndicats
Tourisme*

- Les membres d'office font bénéficier le conseil de leurs expertises et de leurs expériences particulières et de l'impact des décisions du conseil :

*Ministère du Développement économique et de l'Innovation et de l'Exportation
Centre local d'emploi
Député de Frontenac
Député de Beauce-Sud
Député de Richmond*

- Au nombre de quatre (4), les membres de la MRC des Appalaches véhiculent les préoccupations et les attentes des citoyens et de la table des maires. Ils apportent leurs expertises en administration et se font porte-parole de l'organisation auprès des autres maires de la MRC.
- Enfin, la direction générale, membre du conseil à part entière, soutient les travaux du conseil et est son mandataire pour l'exécution des décisions.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION DE THETFORD

Située au pied des Appalaches, Thetford Mines a vu le jour vers 1876, grâce à la découverte d'un minéral présent dans les constituantes de la vie moderne : l'amiante. L'exploitation de cette richesse a énormément influencé le développement économique, politique, social et visuel de la ville.

Pendant près de 100 ans, Thetford Mines a prospéré de manière exceptionnelle. Le nombre de travailleurs était important : au milieu des années 70, on pouvait en compter plus de 4500 dans les mines d'amiante. Les conditions salariales se comparaient avantageusement aux meilleurs salaires versés à travers le Québec et même le Canada.

Elle a longtemps été considérée comme l'une des régions les plus prospères de la province. L'exploitation d'une ressource exclusive et abondante, l'amiante, a permis un développement économique dont la progression constante a placé le territoire de la MRC parmi les plus performants. Cependant, une économie basée sur une industrie dépendante des marchés mondiaux peut devenir extrêmement fragile.

Mais une catastrophe survient au début des années 80 : le minéral tant convoité n'est plus à la mode. Les attaques contre les effets de l'amiante désorganisent complètement les mines et diminuent de façon draconienne leurs opérations. C'est certes l'effondrement d'une économie, mais bien plus. La fin d'une culture qui plaçait l'exploitation de l'amiante au centre du développement d'une ville. Pour bien comprendre son importance, mentionnons que 90 % de l'économie de Thetford Mines était reliée à l'exploitation de l'amiante. Aujourd'hui, moins de 600 personnes gagnent leur vie en travaillant dans les mines. Encore dernièrement, la fragilité du secteur a été l'annonce, en juillet 2007, de la faillite de la Société en commandite Lab Chrysotile.

Ainsi, en moins de deux décennies, la région fut confrontée à un contexte sévère de dévitalisation économique et social sans précédent.

Conscient que l'amiante n'est plus une voie d'avenir pour son développement économique, le milieu consent des efforts soutenus depuis plus d'une dizaine d'années afin d'opérer une véritable relance économique et sociale de la région. La stratégie de relance repose sur la diversification ainsi que sur la consolidation de l'économie³.

Devant l'urgence, les gens ont retroussé leurs manches et se sont donné comme but de repositionner l'économie de Thetford Mines et de lui redonner un souffle nouveau. C'est la création des comités régionaux de diversification de l'économie. Il leur fallait absolument encourager et chercher des pistes pour trouver de nouveaux débouchés à l'économie.

En 1996, la région se dote d'un comité de diversification économique dont la mission est d'assumer un leadership provisoire. Dans sa composition, le comité représente les divers secteurs qui touchent de près à l'économie dans son sens large. Les membres du comité proviennent de divers secteurs du milieu de l'éducation et de représentants des organismes gouvernementaux à caractère économique. Le comité compte une douzaine de membres à son actif. Les travaux du comité ont notamment permis à la population de la région ainsi qu'aux intervenants politiques, économiques et sociaux de prendre la mesure réelle des énormes difficultés socio-économiques qui toucheront encore davantage la région, si elle ne parvient pas à diversifier et consolider son économie.

³ Représentation auprès des gouvernements du Québec concernant la relance des activités économiques dans la MRC de L'Amiante 2005

En 1998, une réflexion stratégique permet de cibler les priorités qui devront orienter les actions de développement économique pour la région⁴ :

- Le magnésium : métal primaire, transformation, oxyde et chlorure de mg, sulfate;
- L'oléochimie industrielle : recherche et transformation de matières grasses végétales et animales en acides gras, obtention d'un centre collégial de transfert technologique et création d'une technopole;
- La plasturgie et les matériaux composites : déjà un secteur important, la présence d'un centre collégial de transfert technologique permet de pousser la recherche et développement de nouveaux matériaux et produits, tels le bois plastique et les tissus pré-imprégnés;
- Les ressources minérales : transformation et utilisation sécuritaire de l'amiante;
- Le tourisme : la région de Thetford possède de nombreux attraits et événements sur lesquels elle peut bâtir davantage;
- L'agroalimentaire : encourager le développement de ce secteur qui crée déjà plus de 1000 emplois;
- Le secteur manufacturier : à diversifier et à consolider.

Bien qu'à l'heure actuelle, le portrait du secteur manufacturier et de la structure de l'emploi démontre que ces efforts sont probants, il reste de nombreux enjeux auxquels la région doit faire face. Une véritable relance des activités économiques de la région de Thetford passe donc inévitablement par la consolidation de la base industrielle actuelle et par l'accélération de la diversification. Il s'agit de bâtir sur les forces et miser sur le potentiel de développement et des avantages concurrentiels pour assurer la relance et la croissance de l'économie au sens large.

Au cours des dix dernières années, la situation de l'emploi sur le territoire de la MRC des Appalaches a progressé d'une façon significative avec un gain net de quelque 1400 nouveaux emplois. Depuis 1996, la progression de l'emploi dans la région se confirme autant dans le secteur primaire, avec un gain de 200 emplois, que celui du secteur manufacturier (près de 1400 nouveaux emplois) et le tertiaire.

En 10 ans, la région a accueilli 27 nouvelles entreprises ou commerces qui ont favorisé la création de 853 nouveaux emplois, notamment IGA St-Pierre, Wal-Mart, René Matériaux composites, Structures AmeriCan Industries, Compositex, Bois-Franc Nord, Contrôle analytique, Usine Fores N.A. et Gexel Télécom international. En outre, plusieurs entreprises déjà établies dans la région ont augmenté sensiblement leur personnel, comme CIF Métal, Industries Fournier, Granirex, Industries Canatal, Arbres joyeux, Rad Technologies, Bercomac, Pultrall, Récupération Frontenac DSD International, Ébénisterie 2000, Continental Convoyeur... Par ailleurs, si un certain nombre de ces nouveaux emplois sont à temps partiel, la forte majorité de ces emplois sont bel et bien des emplois réguliers et à temps plein.

Il est également important de faire ressortir le fait que les technologies du savoir, comme Oléotek, Contrôle analytique et Précicom, ont créé 59 emplois qui demandent minimalement un DEC spécialisé, mais, principalement, des baccalauréats, des maîtrises et des doctorats.

Cette progression de l'emploi a aussi une incidence bénéfique sur le taux de chômage.

⁴ Représentation auprès des gouvernements du Québec concernant la relance des activités économiques dans la MRC de L'Amiante 2005

Malgré tout, la population régionale a été en décroissance au cours des dernières années, notamment en raison du déclin de l'industrie minière. Mais, heureusement, la création nette de nouveaux emplois a réussi, partiellement, à freiner cet exode. Ainsi, sur le territoire de la MRC des Appalaches, la diminution de la population a été de 866 personnes, entre 2000 et 2004 (sur 44 404 personnes en 2001).

Au cours des dix dernières années, 72 industries de la région de Thetford ont effectué des travaux d'agrandissement ou se sont relocalisées dans des locaux plus vastes afin de mieux répondre à leurs besoins sans cesse grandissants.

Dans le secteur manufacturier, 41 entreprises sont concernées par ces travaux d'agrandissement, dont 15 nouvelles industries. Le secteur tertiaire n'est pas en reste avec 31 projets d'agrandissement depuis 1996, comprenant 12 nouveaux commerces ou services.

Depuis 10 ans, les trois programmes d'aide aux jeunes travailleurs ou aux travailleurs autonomes ont permis de former 248 entreprises. Ces entreprises ont créé 413 emplois au moment de leur mise en place et aujourd'hui, malgré les pertes, 457 emplois demeurent.

THETFORD MINES DANS LES «TOP 10» AU CANADA

Selon une étude réalisée par le département d'économie de BMO Groupe Financier, on remarque que la ville de Thetford Mines fait bonne figure en ce qui a trait à son nombre de petites et moyennes entreprises.

Publiée en octobre 2006, cette étude révèle que parmi les 103 villes canadiennes dites «non métropolitaines» faisant partie de la recherche, la ville de Thetford Mines se classe au 8^e rang au pays et au 3^e rang provincial quant à son nombre d'entreprises ayant moins de 5 employés, et ce, par 1000 habitants.

DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS

Le changement climatique est sans aucun doute l'un des plus vastes problèmes environnementaux auquel l'humanité ait été confrontée. L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dû à la combustion des combustibles fossiles tels que charbon, pétrole et gaz, provoque un réchauffement global de la planète.

Les conséquences de ces perturbations d'origine humaine sont d'ores et déjà visibles, notamment au niveau des pôles.

La crise climatique s'aggrave. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter. La Terre se réchauffe. Les calottes glacières fondent. Les catastrophes climatiques se font plus fréquentes, plus intenses. Les écosystèmes sont menacés en raison de l'accumulation de gaz à effet de serre générés par les activités humaines. Le principal de ces gaz est le dioxyde de carbone (CO₂) qui résulte de l'utilisation des combustibles fossiles, en particulier du pétrole, du charbon et du gaz.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté de 1,6 % au Québec entre 1990 et 2006, alors qu'elles ont fait un bond de 63 % en Saskatchewan, de 36 % en Alberta et de 27,4 % en Colombie-Britannique⁵.

Pour la même période, les émissions de GES du secteur québécois de l'électricité ont diminué de 70,6 % pour s'établir à 0,43 Mt éq. CO₂. Grâce à la prédominance de l'hydroélectricité, le secteur de l'électricité a compté pour seulement 0,5 % des émissions de GES du Québec en 2006⁶.

Le réchauffement planétaire va donner lieu à une recrudescence d'événements météorologiques, telles que les tempêtes et inondations.

Les pays industrialisés doivent s'engager à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les pays en développement doivent être aidés pour ne pas répéter les erreurs des pays du Nord.

Il faut impérativement agir maintenant et changer nos modes de vies, nos façons de produire et consommer.

ÉNERGIES RENOUVELABLES : La solution

Les énergies renouvelables représentent la seule possibilité de développement énergétique soutenable, ce constat est unanime. En effet, par leur diversité, elles offrent des solutions adaptées aux exigences environnementales, aux différents besoins des populations, et ce, de manière spécifique à chaque situation économique ou géographique.

⁵ L'inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2006 et leur évolution depuis 1990 (2008), ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

⁶ Hydro-Québec, Rapport sur le développement durable 2008, protection de l'environnement et qualité de vie.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE⁷

L'énergie éolienne est la source énergétique qui connaît l'expansion la plus rapide au monde : son taux d'augmentation moyen est de 35 % par année. Cette montée en flèche représente d'énormes possibilités en matière d'investissement; or, étant donné les améliorations spectaculaires apportées à la technologie et à l'explosion de la demande d'énergie renouvelable, cette tendance ne saurait que se poursuivre. En plus de l'attrait exercé du côté de la demande, chaque unité d'électricité produite par l'énergie éolienne entraîne une réduction de près de 100 % des émissions de gaz à effet de serre – ce qui est une excellente nouvelle tant pour la planète et que pour les humains qui y vivent.

LE VENT, UNE FILIÈRE EN DÉVELOPPEMENT

Le Canada fait partie des douze pays dont la puissance éolienne installée dépasse 2 000 MW. De fait, la filière éolienne comble 1 % de la demande d'électricité du Canada. L'Ontario vient en tête avec 781 MW, suivie par le Québec avec 531 MW. Compte tenu des contrats déjà accordés et de ses projets d'appels d'offres, Hydro-Québec aura plus de 3 500 MW d'énergie éolienne à sa disposition à l'horizon 2015.

LES AVANTAGES DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE⁸

Une meilleure qualité de l'air est parmi les nombreuses raisons qui motivent l'accroissement de la part de l'énergie éolienne dans l'approvisionnement énergétique. Jetons un coup d'œil sur d'autres bonnes raisons.

- L'énergie éolienne préserve les ressources hydriques.
- L'énergie éolienne est compatible avec d'autres utilisations des terres et peut servir de stimulus au développement de l'économie rurale.
- L'énergie éolienne ne produit pas d'émissions nocives d'origine hydrique ni de déchets solides toxiques.
- L'énergie éolienne est entièrement renouvelable, hautement fiable et très efficace.
- L'énergie éolienne est l'une des sources les plus économiques de nouvelle production d'électricité à grande échelle.
- L'énergie éolienne devient de plus en plus économique à produire à mesure que des économies d'échelle sont réalisées et que le prix de l'électricité augmente.
- L'énergie éolienne constitue un attrait touristique pour les collectivités locales.
- L'énergie éolienne crée des revenus supplémentaires pour les agriculteurs dont les terres sont louées.
- L'énergie éolienne compense pour les émissions d'autres sources d'énergie, ce qui réduit notre apport aux changements climatiques mondiaux.

⁷ Source : Greenpeace Canada

⁸ Source : Association canadienne de l'énergie éolienne

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins consiste à l'aménagement d'un parc éolien d'une puissance installée de 156 MW. Le parc éolien comprendra 78 éoliennes Enercon E-82, d'une puissance unitaire de 2,0 MW. Ce projet a été sélectionné par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2005-03 émis le 5 mai 2008 pour 2 000 MW d'énergie éolienne sur le territoire du Québec.

3Ci Énergie éolienne est un important développeur et opérateur de projets éoliens du Québec. Cette compagnie est active dans le domaine de l'énergie éolienne depuis 1996, notamment en tant que partenaire de développement dans le projet Le Nordais en Gaspésie.

3Ci Énergie éolienne a acquis, au fil des ans, une expertise recherchée dans le domaine de l'éolien et s'est associé des partenaires stratégiques crédibles et expérimentés lui permettant de développer des projets éoliens d'envergure. Le projet Des Moulins sera le plus important parc éolien conceptualisé, développé et construit par 3Ci Énergie éolienne et vise à démontrer de façon concrète que le développement de tels projets peut se réaliser tout en respectant des impératifs de développement durable à un coût socialement acceptable.

POTENTIEL ÉOLIEN DE LA RÉGION

Contrairement à la croyance populaire, ce ne sont pas toutes les régions du Québec qui peuvent penser à développer le secteur éolien. Le choix d'un site de développement doit répondre à plusieurs critères dont :

- La quantité et la qualité des vents;
- Les capacités d'interconnexion au réseau d'Hydro-Québec;
- L'accès aux sites d'implantation;
- L'acceptabilité de la population locale.

La région de Thetford possède ces atouts dont une importante infrastructure électrique de transport d'énergie, des vents de qualité, de hauts plateaux offrant une distance importante des périmètres urbains et finalement une population qui accueille favorablement un tel projet.

Le site représente donc un emplacement de choix pour l'implantation d'un site éolien avec des vitesses de vent considérables régulières et non turbulentes.

NOS PRÉOCCUPATIONS

De par son mandat de support au développement de l'économie et de l'emploi, la SDE porte un intérêt particulier à ce dossier comme à tout le développement de la filière éolienne.

Depuis quelques années déjà, la SDE affecte des ressources et déploie des efforts considérables afin de s'assurer que ce secteur d'activité, en plein développement, puisse générer des retombées économiques dans notre région.

Notre collaboration avec la firme 3Ci Énergie éolienne remonte à mars 2006. Témoinnant d'un potentiel éolien plus qu'intéressant et de la présence des infrastructures nécessaires à son exploitation, les promoteurs sollicitent la SDE pour ouvrir une ligne de discussion avec les milieux concernés. Des rencontres d'introduction ont lieu, dans un premier temps, avec les élus municipaux afin de valider, dès le départ, l'ouverture ou non des élus à entendre parler de projets éoliens. Suite à ces rencontres, quatre municipalités témoignent d'un intérêt alors qu'une seule se retire des discussions. Ce choix est respecté par le promoteur.

La SDE collabore et initie dans les mois suivants, l'organisation d'une multitude d'activités de consultation et présentation du projet comme en fait foi la revue de presse 2007-2008-2009 présenté en annexe. Au programme : rencontre avec les organismes de développement, rencontre de conseils municipaux, déjeuner conférence avec des sous-traitants potentiels, conférence de presse, soirée d'information à l'intention de la population, rencontre des propriétaires, conférence d'Hydro-Québec, conception d'un site Internet, visite au bureau du promoteur des élus, visite d'une ferme éolienne, distribution d'un bulletin d'information, signature d'une entente de maximisation, etc.

Depuis plus de trois ans, la SDE a participé à plusieurs comités de travail avec le promoteur et divers intervenants. Ces réunions de travail nous auront permis de bien positionner nos préoccupations et nos attentes à l'endroit du promoteur et du projet.

Ces préoccupations concernent :

- Transparence face au projet et la participation du milieu dans l'élaboration de ce dernier;
- Optimisation des retombées économiques locales;
- Minimisation des impacts en phase construction et exploitation;
- À terme, la garantie de remise en état des lieux;
- Collaboration au déploiement du créneau touristique relié à l'éolien.

Commentaires :

La Société de développement économique de la région de Thetford a été un observateur et acteur de premier plan depuis l'origine du projet. Nous sommes à même de juger des efforts consentis par la petite firme québécoise 3Ci Énergie éolienne pour mener à terme le projet parc Des Moulins dans la région de Thetford.

Dès les premières rencontres avec les dirigeants de la firme, nous avons été en mesure de juger de la transparence et du désir de collaborer avec le milieu d'accueil.

La firme a su développer un lien de communication et un souci du respect du milieu hors du commun. À notre avis, le projet développé dans la région de Thetford est unique en termes d'approche, de consultation et d'écoute des préoccupations du milieu.

Tout au long du processus, le promoteur a rencontré les exigences et suggestions des intervenants dans la mesure du possible.

Des activités proactive de communication ont été organisées à plusieurs reprises pour différentes clientèles cibles. Nous avons également conclu avec le promoteur, une entente de maximisation des retombées économiques. Nous sommes d'avis que le promoteur a démontré avoir tout mis en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement. Nous sommes également d'avis que les mesures ont été et seront mises en place pour assurer une remise en état des lieux à terme.

Par ailleurs, nous avons la conviction et l'engagement que le promoteur collaborera avec les intervenants de la région pour faciliter le développement d'un créneau touristique associé au projet.

En terminant, nous nous réjouissons de la tenue des audiences publiques qui ont permis à tous et chacun de prendre connaissance, à nouveau, du projet et de trouver réponse à ses questions. La présence de ressource indépendante au projet a permis d'assurer une transparence dans la démarche et une objectivité dans la livraison de l'information.

Nous sommes confiants qu'à la lumière des informations recueillies, la Commission saura faire un choix éclairé et des recommandations constructives.

NOTRE RECOMMANDATION

CONSIDÉRANT l'approche de développement éolien présenté au conseil d'administration de la SDE par monsieur Robert Vincent, président de la compagnie 3Ci énergie éolienne;

CONSIDÉRANT l'esprit de partenariat favorable avec le milieu;

CONSIDÉRANT le respect et la transparence de 3Ci envers la population;

CONSIDÉRANT le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendrerait la venue de cet important projet de parc éolien;

CONSIDÉRANT les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées directes et indirectes à moyen et long termes ainsi que les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives;

CONSIDÉRANT l'entente cadre signée en avril dernier entre les milieux agricole et forestier soit la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ) et la Firme 3Ci énergie éolienne;

CONSIDÉRANT la signature avec 3Ci d'une entente de maximisation des retombées économiques;

CONSIDÉRANT l'appel de projet du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet parc Des Moulins a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre;

EN CONSÉQUENCE, c'est à l'unanimité que les membres du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) appuient le projet de développement d'un parc éolien de la Firme 3Ci sur le territoire de la MRC des Appalaches.